

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2017 A 20H00**

**PRESENTS** : Quintard T/ Ziboura E/ Giroud Y / Beaubouchez C/:Bon C/ Roqueplan B/  
Bracchi A/ Elsensohn MF/ Satier C/ Duranton S/ Florit C / Huguet JP / Thivolle AM

**ABSENTS** : Martin MC (pouvoir : E Ziboura) Ambrosioni P ; Audouard G (pouvoir : C. Bon)/ Dias  
V(pouvoir T Quintard) /Mange F ;.JC Roche

**SECRETAIRE DE SEANCE** : AM. Thivolle

1 APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE  
2016 : approuvé à l'unanimité

### **FINANCES : RAPPORTEUR -T. QUINTARD :**

2 DELIBERATION MODIFICATION TARIF DE LOCATION ; PLAQUES COLOMBARIUM  
portée à 150€ : adoptée à l'unanimité.

3 DELIBERATION ACCORD DE PRINCIPE SUR GARANTIE D'UN PRET POUR TRAVAUX  
LOGEMENTS « LES TILLEULS » OPAC » : Le CM ne s'oppose pas mais demande à L'OPAC de  
régler les litiges en cour (C.Bon)

Le montant global s'élève à:153 405€ , Vienne Agglo garantit 50% , la commune garantit les 50%  
restants. Adoptée à L'unanimité.

### **PERSONNEL : RAPPORTEUR- E ZIBOURA**

4 DELIBERATION CREATION DE 2 POSTES « ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL  
1ERE CLASSE » SUITE A AVANCEMENT DE GRADE. Adoptée à l'unanimité.

### **URBANISME : RAPPORTEUR- C BON**

5 DELIBERATION POSITIONNEMENT DE LA COMMUNE SUR LA CREATION D'UN PLAN  
LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI°) : pour le transfert de compétence de la  
mise en place du PLU à l'intercommunalité ; le conseil municipal à voté contre ; 1 abstention et 12  
pour.

6 INFORMATION SUR LA REUNION AVEC LES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES A  
LA MISE EN PLACE DU PLU :

Etaient présents : le syndicat mixte du SCOT, la DDT : chargée de planification, le Syndicat des 4  
vallées, le service ADS Vienne Agglo,

➔ les différentes observations ont été intégrées au projet de PLU.

\_ les divisions parcellaires ne rentraient pas dans la comptabilité du SCOT. De plus, le potentiel de  
construction en dents creuses ne doit pas être pondéré. Ainsi la commune dispose d'un potentiel de  
construction en dents creuses de 51 logements.

\_ Le secteur de la Dartamas a fait l'objet d'une remarque dans le registre de concertation. Une  
source, ainsi que des galeries seraient présentes sous le secteur de projet. La commune ne souhaite  
donc pas conserver ce secteur d'urbanisation

\_ Concernant le secteur du centre-bourg situé en face de l'école, le syndicat des 4 Vallées a précisé  
qu'un recul, une zone tampon, devrait être matérialisée entre le cours d'eau et l'espace bâti. De  
plus, il serait intéressant d'interdire les clôtures en dur afin de faciliter la circulation de l'eau. Les

clôtures en dur sur limites séparatives sont interdites. Un retrait de 10 mètres par rapport à la rive du cours d'eau est demandé pour le secteur du centre -bourg.(C. Bon)

\_ les zones humides doivent être identifiées afin d'assurer leur protection. La commune souhaite également identifier les sources. Dans l'attente de données sur les sources, les zones humides ont été identifiées au titre de la trame bleue.

\_ les éléments remarquables ont été identifiés ; ainsi la vieille église, la tour de Montléant, les arbres remarquables.(C. Bon)

\_ la hauteur des constructions en limite séparative sur la zone UB a été rectifiée (C. Beaubouchez)

REMARQUE GENERALE : entre la fin d'application du POS et le début de mise en place du PLU ; les prises de décision de permis de construire seront prises par la Préfecture. (pendant environ 6 mois) T. Quintard

### **RESEAUX : RAPPORTEUR -Y GIROUD**

7 PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AU SEDI EN MATIERE DE MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC- « Niveau Basilium » : report de la prise de décision.

### **VOIRIE : RAPPORTEUR Y GIROUD**

8 DELIBERATION ACTE NOTARIE POUR REGULARISATION INTEGRATION PARTIE TERMINALE DE LA VC N° 21 – CHEMIN D'ORTIS, DANS LE DOMAINE PUBLIC  
Adoptée à l'unanimité ; confirme la délibération du 30-03-1994

REMARQUE acquisition du local Mr Besseas à Bérardier (ancienne boucherie) en attente de signature

### **INTERCOMMUNALITE : RAPPORTEUR B ROQUEPLAN**

9 DELIBERATION GROUPEMENT DE COMMANDE -MARCHE DE FOURNITURES DE PRODUITS D'ENTRETIEN ET ASSIMILES :

Débat sur le retrait possible, la municipalité sera engagée pour une période de 1 an et fera l'objet d'un bilan en fin de période. Adoptée à l'unanimité.

10 INFORMATION SUR LES CONSEQUENCES DES ELECTIONS DE REVENTIN VAUGRIS AU NIVEAU DE VIENNAGGLO \_RAPPORTEUR T QUINTARD.

Une nouvelle municipalité est mise en place, à la suite d'une polémique concernant le nouvel échangeur autoroutier de Reventin Vaugris.

11 QUESTIONS DIVERSES :

➔ groupe de travail pour installer un nouvel atelier de travail situé aujourd'hui en dessous des écoles et le transférer au stade des Liesses en agrandissant les locaux, et conserver les locaux à usage associatifs. (T. Quintard)

La commission d'étude sera composée des membres suivants :

T. Quintard	M F Elsensohn
Y.Giroud	J P Huguet
C Florit	B Roqueplan
A Bracchi	P Ambrosioni

➔ Mise en place d'un point lumineux, au carrefour chemin des Frênes / RD 167 pour l'arrêt du bus. (S. Duranton)